
MEMOIRE ENVIRONNEMENTAL

Rev 2. 2026

Introduction

- **KELTYC** : La société Keltyc a été créée en 2017 afin de fournir des éclairages techniques destinés aux milieux exigeants. Les 3 domaines d'activité principaux de Keltyc sont l'éclairage le domaine naval, la fourniture de luminaires embarqués dans les véhicules industriels et enfin l'éclairage dans les navires et véhicules de loisirs.

2. Politique environnementale

- **Engagements** : Dans ses conceptions de produit, Keltyc a prouvé être l'acteur du marché qui propose les luminaires parmi les moins gourmands en énergie, comme le projecteur breveté Alpha qui produit 4000 lumens pour seulement 22W ou bien des plafonniers de véhicules d'intervention avec des consommations faibles .

Le leitmotiv de l'entreprise est d'éclairer, pas d'éblouir.

Si le passage à la technologie LED a d'abord été l'occasion de **réduire la consommation électrique** par le seul gain technologique, on s'aperçoit aujourd'hui qu'une consommation raisonnée et des designs intelligents visant à diriger l'éclairage plutôt qu'à inonder une zone de lumière permettent de faire des gains substantiels, tant en matière de réduction de la pollution lumineuse que d'économie d'énergie. Chaque nouveau design de la société Keltyc tend à intégrer des éclairages « nuit » dans ses plafonniers, et à **réduire la puissance lumineuse** pour l'adapter au besoin réel de visibilité.

3. Actions environnementales

- **Gestion des déchets** : Keltyc s'astreint à utiliser des cartons de suremballage non marqués ce qui en rend le réemploi plus aisé pour le client et contribue à réduire la production de déchets
- **Recyclage** : Keltyc a proposé en 2025 et 2026 à l'ensemble des Services d'Incendie une offre de reprise de luminaires portatifs à batterie afin d'en assurer le recyclage en séparant batteries et corps de lampes auprès de sociétés spécialisées dans ce domaine.
- **Économie d'énergie** : Depuis 2024 les locaux de Keltyc se sont dotés d'une production d'électricité à énergie solaire afin de réduire la consommation électrique de l'entreprise en journée.

4. Conformité réglementaire

- Tous les produits conçus et fabriqués par la société Keltyc sont conformes à la norme CE et RoHS.
- En règle générale, Keltyc et ses sous-traitants s'astreignent à suivre les évolutions réglementaires des produits.

5. Plan d'action sur la période 2026-2027

- **Objectifs** : Continuer à réduire la consommation électrique de l'entreprise avec un objectif de -25%

Réduction des déchets d'emballage

- **Actions prévues** :

Doublement de la surface de panneaux solaires, travaux d'isolation des locaux

Certains nouveaux produits seront proposés en emballage recyclable collectif, à savoir plusieurs produits dans un seul carton pour diviser les rebuts.

9. Conclusion

- **Synthèse** : A son échelle, Keltyc s'applique à respecter les normes environnementales du marché et dans le cadre de son activité travaille activement à réduire ses pollutions et consommations d'énergie.
- **Engagement** : On peut et on devra toujours faire mieux, comme l'ensemble de la chaîne industrielle allant du fabricant à l'utilisateur final. Keltyc s'engage à réviser annuellement les actions et à les évaluer pour établir de nouveaux objectifs à 12 mois.

A Combrit, le 23 février 2026

Yannick MARZIN

Président de Keltyc